

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/03/2010

Date de la convocation:  
08/03/2010  
Date d'affichage:  
10/03/2010

L' an 2010 et le 15 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:  
Afférents au conseil  
communautaire : 67  
En exercice : 67  
Votants : 60

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, HITTLER Marie-Antoinette, MM : CONUECAR Nestor, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles MEYER Willy, PREVOT Dominique, SCHNEIDER Dominique,

Secrétaire de séance :  
M. KREISS Alfred.

Réf : 006.2010  
Vote : A la majorité  
Pour : 54  
Contre : 4  
Abstentions : 2  
Mention exécutoire : Non

**006.2010 : Vergers solidaires : poursuite de la dynamique vergers et biodiversité, appel à projet transfrontalier "les rendez-vous du verger" et activités enfance transfrontalière.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Considérant le programme « vergers solidaires »,*

*Vu l'avis du bureau du 01.03.10,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Weisbecker,*

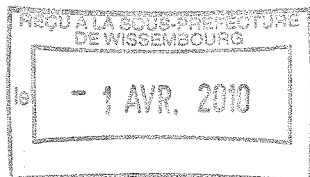
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 voix contre et 2 abstentions, décide :**

- de poursuivre le programme « vergers solidaires », s'achevant en juin 2010, en poursuivant l'effort de sensibilisation des jeunes générations à la préservation des vergers, en s'inscrivant dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité et

- de relancer les échanges transfrontaliers, en participant à l'appel à projet « les rendez vous du verger » du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
- d'autoriser le président à organiser à ce titre courant 2010 plusieurs événements sur le thème du verger et de la biodiversité,
  - de demander au président de prévoir les crédits nécessaires au budget,
  - d'autoriser le président à signer tout document et à engager toute démarche découlant de la présente décision.

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/03/2010

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke.



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :